

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU SÉANCE DU 3 JANVIER 2022</p> |
|--|

Convocations du 29 décembre 2021.

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le trois janvier, à 19 heures 15, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance extraordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Maire.

Etaient présents : M. BERTRAND Jean-Pierre, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. BOY Vincent, M. MAHIEUX Philippe, Mme LEVAVASSEUR Françoise, M. DAUFRESNE Adrien, Mme PERTUZON Magalie, Mme VERLEYE Catherine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme BOUST Denise, M. PREVOST Patrice

Madame BOUST a donné pouvoir à M. MAHIEUX

Secrétaire de séance : Mme VERLEYE Catherine

Le Procès-verbal du 10 décembre 2021, diffusé par mail le 29 décembre 2021 à l'ensemble des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022/01 - CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX DU CENTRE VILLAGE

Monsieur le Maire expose que suite à la mise en location des locaux du centre village (ancienne écurie et cellier), un particulier serait intéressé par la location desdits locaux. Monsieur le Maire propose d'établir un contrat sous seing privé, aux conditions suivantes :

- Destination des locaux : garage et stockage
- Type de bail : Bail d'une durée de 1 an renouvelable

Ceci exposé, certains conseillers municipaux demandent à avoir davantage de précisions concernant le type d'occupation envisagé par l'éventuel locataire.

Le conseil municipal, après délibération, décide à six voix pour et trois abstentions :

- de rédiger le contrat de bail dans les conditions proposées par Monsieur le Maire.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer l'ensemble des documents.

La séance est levée à 20h15